



Indexation de la pension alimentaire

Par **FLOHR murielle**, le **06/04/2008** à **22:37**

bonjour, j'ai 3 enfants (6-9et 14ans);séparation 07/02; divorce 07/04/03;mon ex-mari est remarié et a adopté les enfants de son épouse (12et15ans); pension alimentaire versée depuis la séparation=230 euros (fixée à 75euros par enfant au divorce soit 225euros)...ma situation familiale a changée : j'étais secrétaire en congé parental et je suis maintenant professeur des écoles, toujours seule avec mes enfants. L'épouse de mon ex-mari travaille (petit salaire). Mon problème : j'ai des difficultés financières, j'ai donc demandé à mon ex-mari d'indexer la pension alimentaire (jamais fait depuis 2003) et de revaloriser pour l'aîné (il s'était engagé oralement à l'époque à revaloriser au collège (aurait dû être fait il y a 3 ans)puis au lycée...)...rnl refuse pour des raisons financières... (il possède plusieurs véhicules, part plusieurs fois par an en vacances (caravane))...il n'a pas changé d'employeur mais je ne connais pas son salaire (ouvrier en abattoir). Il n'assume aucun frais pour les enfants (ni scolaires, ni extra scolaires, ni rien d'autres, c'est même moi qui fournit la brosse à dents quand mes enfants sont chez lui), je lui emmène les enfants quand il les prend (seulement environ 1 week end sur deux, pas plus pendant les petites vacances, et seulement quelquefois environ 15jours pendant les grandes vacances)... rnaujourd'hui il me menace au cas où je fasse une requête pour indexer et revaloriser la pension de demander une diminution de la pension... je ne veux pas céder au chantage estimant qu'il ne fait pas assez pour ses enfants...Pourriez-vous m'indiquer ce que je dois faire? je lui ai demandé en janvier de se mettre à jour pour le mois d'avril, lui signifiant qu'en cas d'accord amiable je ne lui demanderais pas les arriérés, que je demanderai en cas de procédure... dois-je lui envoyer un recommandé avec AR, si oui quoi lui dire, et qui contacter pour lancer une procédure? combien cela va t il me coûter? merci d'avance